



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Basse-Terre, le 16 novembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 / Point de situation en Guadeloupe du 07 au 13 novembre 2022- semaine 45.

Les données de cette semaine 45 sont à interpréter avec précaution en raison du mouvement national des biologistes qui affecte la transmission des résultats des tests PCR depuis le 30 octobre.

Dans un contexte de baisse du recours au dépistage, le taux de positivité se maintient au-dessus du seuil d'alerte. Maintenons l'application des gestes barrières. Maintenons notre vigilance.

Probable sous-estimation des données sur la semaine 45 (comptant 1 jour férié)

366 nouveaux cas positifs dépistés sur le territoire en S45 contre 325 en S44.

2 543 personnes se sont fait dépister cette semaine.

97,1 /100 000 habitants est le **taux d'incidence** versus 86,2/100 000 hab. la semaine dernière si on considère uniquement les **personnes testées sur le territoire** pour un recours au dépistage en augmentation.

Stabilité du taux de positivité pour ce qui concerne les tests réalisés en Guadeloupe (**14,4 %**).

Le R effectif est de 0,89 sur les sept jours glissant du 06 au 12 novembre 2022.

Depuis la S05-2022, le variant Omicron circule de manière exclusive en Guadeloupe. Son sous-lignage BA.5 a été identifié sur la totalité des séquences analysées de la S34-2022 à la S43 -2022 (n=24).

2 clusters déclarés en semaine 45.

Situation hospitalière : diminution des nouvelles admissions en hospitalisation, aucune entrée en soins critiques.

12 passages aux urgences pour suspicion de Covid (13 en S44).

Deux nouvelles admissions pour COVID en hospitalisation (7 en S44).

Aucune nouvelle admission en réanimation / soins critiques en S45 contre deux en S44.

Au soir du 15 novembre :

- **9 patients adultes COVID** sont hospitalisés en médecine conventionnelle.
- **34 patients** sont hospitalisés en réanimation : **1 se trouve en réa COVID** au CHUG, **33 sont hospitalisés en réa non COVID** (soit 1 au CHBT et 32 au CHUG).
- **21 se trouvent sous oxygène à domicile** (stable).

Décès :

2 sexagénaires sont décédés au cours de la semaine 45 dans les établissements de santé de Guadeloupe. Depuis le pic de contamination OMICRON BA2 de février, on comptabilise du 1er mars au 13 novembre 2022, 93 décès COVID en établissements de santé en Guadeloupe

Recommandations :

- Il est **fortement recommandé de maintenir les gestes barrières** ;
- Il est essentiel que les **personnes les plus fragiles se vaccinent rapidement** pour éviter les formes graves en se rapprochant de leurs professionnels de santé (médecins, pharmaciens, ...)
- Compte tenu de la grande fragilité des personnes accueillies dans les établissements de santé et médico-sociaux, le Ministre de la Santé et de la Prévention ainsi que l'ARS recommandent fortement aux directeurs d'établissements de **rendre le port du masque obligatoire pour les personnes d'au moins 6 ans** dans la période, sauf situation particulière ;
- Cette obligation de port du masque peut aussi être mise en œuvre **dans les cabinets médicaux, pharmacies d'officine, laboratoires d'analyses de biologie médicale** ;
- En cas de soupçon ou de symptômes, il est demandé de pratiquer un test de dépistage et de s'isoler. Les **tests PCR et antigéniques demeurent gratuits** en Guadeloupe à cet effet ;
- Enfin, la **vaccination** permet de se protéger et de protéger les autres. Couplé avec les mesures barrières, le vaccin est la seule solution permettant de maîtriser l'impact de l'épidémie de la Covid-19 sur le long terme. Les centres de vaccination et l'offre de vaccination en ville demeurent accessibles à tous.

Point sur l'obligation vaccinale :

L'obligation vaccinale des professionnels de santé reste maintenue, car il s'agit d'un enjeu de santé publique qui va au-delà du pic épidémique que nous avons connu. Cette obligation doit protéger durablement les personnes les plus fragiles prises en charge dans nos établissements de santé et médico-sociaux.

Depuis le 30 janvier 2022, la dose de rappel est intégrée dans l'obligation vaccinale applicable aux personnels exerçant dans les secteurs sanitaire et médico-social. Un schéma valide standard comporte par conséquent 2 injections espacées de 3 à 7 semaines suivies d'1 dose de rappel dans le délai de 4 mois suivant la 2^{ème} injection.

À noter que le 2^{ème} rappel qui est étendu aux professionnels de santé qui le souhaitent, ne rentre pas dans le champ de l'obligation vaccinale.

Vaccination population générale : 394 295 injections en date du 15/11/2022

Taux de couverture vaccinale des personnes de plus de 12 ans en Guadeloupe :

- 1^{ère} dose : **46,19 %**
- 2^{ème} dose : **44,10 %**
- 3^{ème} dose : **26,76 %**

8 560 adolescents de 12 à 17 ans ont reçu la 1^{ère} injection et 8 134 ont reçu la 2^{ème} injection à ce jour en Guadeloupe

295 premières doses de vaccination et 231 deuxièmes doses ont été enregistrées en Guadeloupe chez les enfants de 5 à 11 ans.

385 premières doses de Novavax et 211 deuxièmes doses réalisées.

Il est important que les professionnels de santé puissent proposer à leurs patients et usagers de plus de 60 ans, un second rappel à partir de 6 mois après le premier (pour les 60/79 ans) ou à partir de 3 mois (pour les plus de 80 ans et les personnes sévèrement immunodéprimées, quel que soit leur âge).

Le 2^{ème} rappel est étendu depuis le 20 juillet 2022 aux adultes de 18 à 60 ans identifiés comme étant à risques de formes graves, aux femmes enceintes dès le 1^{er} trimestre de leur grossesse, aux personnes vivant dans l'entourage ou au contact régulier de personnes vulnérables. Ce 2^{ème} rappel concerne également depuis le 26 juillet 2022 tous les professionnels de santé qui le souhaitent. Il est administré à partir de 6 mois après le 1^{er} rappel en respectant, en cas d'infection survenue après le 1^{er} rappel, un délai de 3 mois.

Les deux vaccins adaptés bivalents des laboratoires MODERNA (original/Omicron BA1) et PFIZER (BA4-5) sont disponibles en Guadeloupe. Ce vaccin est autorisé pour des rappels uniquement.

Informations utiles

Où se faire vacciner ?

La liste et les plages d'ouverture des centres de vaccination sont disponibles sur le site Internet de l'ARS.

La vaccination par le vaccin NOVAVAX est possible dans les centres de vaccination et chez votre professionnel de santé s'il en a fait la demande.

Pour les enfants de 5 à 11 ans

- le CHBT via les numéros 0590 805457 (CHBT) ou 0590 991474 (Riposte) pour une séance le mercredi après-midi ;
- le CHU en téléphonant au 0590 891490 ; la vaccination est possible de 9h à 12h sur le pôle parents-enfants de Palais Royal ;
- Le centre de vaccination de l'URPS qui se trouve au sein de la maison médicale de garde de Chauvel le mercredi de 14h à 17h, sur rendez-vous pris à Riposte au 0590 99 14 74 ;
- Le CH de Marie-Galante, le jour retenu dépend du nombre de RDV pris au 0590 977385 ;

La plateforme TAP/RIPOSTE COVID-19 est toujours à l'écoute au 05 90 99 14 74.

En cas de suspicion de COVID, contactez votre médecin traitant ou l'ADGUPS (tél : 0590 90 13 13) pour avoir un médecin généraliste ou bien le SAMU (faire le 15).

- *Renforçons tous notre vigilance. Respectons les gestes barrières. Ne lâchons rien.*
 - *Au moindre symptôme, isolons-nous et faisons nous tester*
 - *Si nous sommes personnes contact à risque, faisons-nous tester*
- *La seule protection connue à ce jour contre le COVID est la VACCINATION.*